

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 août 2023 – 20 heures15**  
**Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit août, Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle d'Honneur en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'août.
Présents	18	
Votants	18	
Absents	01	

**Date de convocation :** 23/08/2023

**Présents :** M. R. BINETRUY, M. C. BOURDENET, Mme A. BOURNEZ, Mme R. DE AZEVEDO, Mme M. DUBOIS, Mme L. DURAN, M. K. FADIN, Mme E. GOSATTI, Mme M-J. KACZMAR, Mme C. LAMBERT, M. R. MOYSE, M. P. NUSSBAUM, M. G. POLAT, M. L. PONTARLIER, M. J-L. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme M-P. ROUGNON-GLASSON, M. J. ROUXBEDAT.

**Absente :** Mme E. JULLIARD.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. P. NUSSBAUM a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2023**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

A présent que le procès-verbal est validé, il pourra être affiché en mairie et mis en ligne comme la nouvelle réglementation l'impose.

**Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant HT	Objet
20/07/2023	AZYLIS	918.55 €	PC portable Maire
25/07/2023	ARMES TEMIS	116.67 €	Armes policier municipal
25/08/2023	VDM	500.00 €	Réfrigérateur mairie-associations

**20230828-01 Annule et remplace la délibération 20230626-01 Plan de financement pour le renouvellement du copieur multifonctions du secrétariat de mairie**

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique que dans le cadre de l'achat du copieur multifonctions pour le secrétariat de mairie, une subvention DETR a été sollicitée.

Le service instructeur a indiqué en retour que le plan de financement était erroné au niveau du calcul de l'assiette éligible.

En effet, le calcul se fait sur la base de 50% de la valeur du matériel soit le plan de financement suivant :

Estimation du projet	8 157.00 € HT
- Assiette éligible (50% du montant HT)	4 078.50 €
- Etat – DETR (30%)	1 223.55 €
- Fonds propres (70%)	6 933.45 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- S'ENGAGE à financer l'achat d'un copieur multifonctions pour un montant de 8 157.00 € HT.
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
 

Fonds Propres :	6 933.45 €
Etat DETR :	1 223.55 €

 SOLLICITE l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

### **20230828-02 Choix du prestataire pour les travaux AEP rue de Chinard**

Mme le Maire présente au Conseil municipal le résultat de la consultation effectuée par le Cabinet André, maître d'œuvre, pour les travaux d'adduction d'eau potable rue de Chinard.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- valeur technique pour 60 points
- prix de la fourniture pour 40 points

Montant estimatif des travaux : 136 640.00 € HT

Quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel d'offres :

	DROMARD	COLAS	CHOPARD-LALLIER	VERMOT
Valeur technique / 60 points	53.50	57.00	55.00	57.00
Prix des prestations / 40 points	32.02 136 351.00 € HT	27.37 155 729.50 € HT	37.63 118 175.00 € HT	40.00 112 171.10 € HT
Note globale	85.52	84.37	92.63	97.00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de la société VERMOT pour un montant de 112 171.10 € HT soit 134 605.32 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et toute pièce nécessaire à ce marché.

### **20230828-03 Choix du prestataire pour les travaux d'aménagement de voirie rue de Cornabey**

Mme le Maire présente au Conseil municipal le résultat de la consultation effectuée par le Cabinet André, maître d'œuvre, pour les travaux d'aménagement de voirie rue de Cornabey.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- valeur technique pour 60 points
- prix de la fourniture pour 40 points

Montant estimatif des travaux : 182 700.00 € HT

Une entreprise a répondu à l'avis d'appel d'offres :

	VERMOT
Valeur technique / 60 points	57.00
Prix des prestations / 40 points	40.00

	179 518.70 € HT
Note globale	97.00

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de la société VERMOT pour un montant de 179 518.70 € HT soit 215 422.44 € TTC
- AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'engagement et toute pièce nécessaire à ce marché.

#### **20230828-04 Programme Eclairage Public 2023 – Plan de financement pour demande de subvention au SYDED**

M. Lionel PONTARLIER présente le Programme Eclairage Public 2023. Celui-ci se décline en 3 volets : la suppression de 56 luminaires, le remplacement de 50 luminaires et l'extinction nocturne de l'éclairage public par l'achat de 20 horloges astronomiques.

Dans le cadre des travaux de rénovation du parc d'Eclairage Public – Programme 2023, une subvention du SYDED peut être sollicitée. Un forfait de 175 € par luminaire est appliqué sur les 50 lampadaires remplacés.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Estimation des travaux :	23 795.46 € HT
- SYDED	8 750.00 €
- Fonds Propres	15 045.46 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
  - Fonds Libres : 15 045.46 €
  - SYDED : 8 750.00 €
- SOLLICITE l'aide financière du SYDED ;
- DEMANDE l'autorisation de lancer l'Appel d'Offres aux entreprises et de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

#### **20230828-05 Programme Eclairage Public 2023 – Choix du prestataire**

M. Lionel PONTARLIER indique que, dans le cadre des travaux de rénovation du parc d'Eclairage Public – Programme 2023, une entreprise a répondu à l'appel d'offres :

BALOSSI MARGUET  
Montant de l'offre : 23 795.46 € HT soit 28 554.55 € TTC

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise BALOSSI MARGUET pour les travaux de rénovation du parc d'éclairage public – Programme 2023, pour un montant de 23 795.46 € HT soit 28 554.55 € TTC,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.

#### **20230828-06 Convention de mise à disposition de service pour l'assistance à la réalisation d'installations solaires photovoltaïques en autoconsommation collective**

Madame Le Maire explique que le SYDED peut être sollicité pour une mission d'assistance à la réalisation d'installations solaires photovoltaïques avec objectif de faire de l'autoconsommation collective à l'échelle du patrimoine de la commune.

Cette assistance comporte 2 phases :

- réalisation d'une note d'opportunité photovoltaïque,
- prestation d'assistance pour la réalisation des installations et le montage du dispositif d'autoconsommation collective.

La mise à disposition de services assurée par le SYDED comprend les missions suivantes :

- réalisation d'une étude d'opportunité,
- aide au pré-dimensionnement de l'installation à partir des scénarios de la note d'opportunité,
- aide à la constitution de la Personne Morale Organisatrice (PMO),
- aide à l'élaboration du dossier de consultation des prestataires (consultation effectuée par la commune),
- proposition d'un tableau de comparaison des offres et aide à l'analyse des offres (choix du prestataire par la commune),
- assistance pour la mise au point du marché le cas échéant,
- assistance à la mise en place d'une convention d'autoconsommation collective entre la PMO et ENEDIS,
- assistance pour la constitution des dossiers de subvention,
- assistance pour le suivi et la réalisation des prestations,
- assistance pour la réception de l'installation.

La mission est estimée à un montant de 2 880.00 € Toutes Charges Comprises soit 8 jours facturés 360.00 € (le SYDED n'est pas assujetti à la TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à la réalisation d'installations solaires photovoltaïques en autoconsommation collective pour un montant de 2 880.00 € Toutes Charges Comprises.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention avec le SYDED.

#### **20230828-07 Rénovation énergétique du groupe scolaire - Lancement de la consultation**

Mme le Maire explique que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

A ce stade, il convient donc de lancer une consultation pour la passation du marché.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire selon la procédure adaptée,
- CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à cette consultation.

#### **20230828-08 Vente du terrain communal rue des Seignes**

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération en date du 05 décembre 2022, a désigné Maître Jacqueline CUENOT-STALDER pour recevoir les offres d'achat du terrain communal rue des Seignes.

Courant février 2023, une annonce est parue dans le PPA Morteau ainsi que sur le site d'annonces Leboncoin.fr.

17 dossiers ont été retirés auprès de l'office notarial. 3 dossiers ont fait l'objet de demandes de Certificats d'Urbanisme et une offre d'achat a été reçue.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la vente de la parcelle cadastrée ZH 268, d'une contenance de 392m<sup>2</sup>, sis rue des Seignes, au prix de 63 000 € la parcelle à M. Amine SALHI et Mme Mathilde BLANCHARD ;
- DIT que les frais de géomètre (bornage) et notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

#### **20230828-09 Assurance : revalorisation de la franchise**

Mme le Maire explique que la commune assure son patrimoine à la SMACL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La compagnie d'assurance a informé la commune par courrier en date du 29 juin dernier que les sinistres déclarés depuis l'adhésion représentent 97% du montant des cotisations.

C'est pourquoi, la SMACL propose de revaloriser la franchise pour événements climatiques à 3 000.00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A défaut, une résiliation des contrats pourrait être envisagée.

Les autres franchises du contrat resteraient inchangées (300.00 €).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de valider le principe de revalorisation de la franchise pour événements climatiques.

### **20230828-10 Bail de location et loyer de l'appartement communal place des Minimes**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'appartement communal situé 7 place des Minimes, vacant depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, est proposé à la location à la famille MAKEIEV, d'origine ukrainienne.

### **Questions diverses**

- Les cartes avantages jeunes 2023-2024 seront vendues à compter du lundi 04 septembre au tarif de 5€. Le CCAS prend en charge la somme de 4€ par carte.
- Les travaux d'eau potable aux Fontenottes sont en cours et se finaliseront fin septembre 2023.

### **Dates à retenir :**

- o 03/09 : fête de Derrière-le-Mont
- o 04/09 : café de rentrée
- o 16/09-17/09 : belmonbois à Gardot
- o 23/09 – 10h30 : réunion de quartier Chinard
- o 24/09 : fête des Fontenottes

#### **Commissions et CCVM :**

- o 29/08 – 20h : commission Sablière
- o 01/09 – Morteau : réunion station ultrafiltration de Derrière-le-Mont
- o 04/09 – 15h Morteau : réunion démarrage travaux voie douce

#### **Prochaine réunion du Conseil municipal :**

- o Lundi 25 septembre 2023 à 20h15.

### **La séance est levée à 22h15.**

**Le secrétaire de séance,  
Patrice NUSSBAUM**



**Le Maire,  
Catherine ROGNON**

